

**La  
Messagerie  
d'Ézanville**

# n° 45 / janv. 2025



*Meilleurs vœux*  
**2025**



📷 Monsieur le Maire et son équipe ont tenu à rendre hommage à Kendy, le jeune Ézanillois tué il y a un an, en inaugurant une plaque à son nom au city-park, en présence de sa maman, juste avant la marche blanche.

**Chères Ézanvilloises, chers Ézanvillois,**

**Les fêtes étant passées, nous allons redémarrer une nouvelle année** qui sera riche en travaux sur notre commune.

**Le mois dernier, je vous indiquais devoir aborder le sujet de l'eau sur Ézanville.** Quelques chiffres pour commencer. On dénombre 2481 abonnés (clients), 50 km de réseau, et la consommation moyenne par habitant par jour est de 117 litres.

**Nous avons jusqu'au 30 novembre 2024 un contrat d'affermage qui datait du 1<sup>er</sup> janvier 1980.** Une nouvelle consultation a donc été lancée et 3 sociétés ont répondu. Après étude de notre maîtrise d'ouvrage, le marché a été attribué à Veolia, délégataire sortant. Le contrat a été signé pour une durée de 6 ans.

**Concernant les prix en 2023,** il faut préciser qu'il revient au délégataire, 4,24 €/m<sup>3</sup>, puis viennent se rajouter l'abonnement, la collecte et le

traitement des eaux usées (répartis entre le SIAH et l'agglomération), la lutte contre la pollution et la modernisation des réseaux (Agence de l'eau). Notre délégataire intervient régulièrement sur le remplacement de compteur, sur des réparations, sur la suppression de branchements en plomb, la création de branchements neufs, l'entretien de notre usine de décarbonatation. Nous constatons aussi un taux proche des 2 % d'impayés. Nous avons également sur Ézanville la chance d'extraire en partie notre eau d'une nappe contenue dans l'aquifère des calcaires du Lutétien.

**Selon le rapport annuel de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement,** mené par l'Office français de la biodiversité, entre 2022 et 2023, l'eau est passée de 4,34 à 4,52 euros par m<sup>3</sup> en moyenne, par foyer. Ézanville est donc dans la moyenne nationale.

Avec ce nouveau contrat, il est prévu le remplacement des compteurs actuels par des compteurs télérelevables. La télérelève permettra d'obtenir en temps réel les différentes informations liées à la consommation d'eau. Je précise que rien ne sera imposé à l'usager et l'installation ne sera faite qu'avec l'accord de l'abonné.

**Faute de place, j'aborderai le sujet de l'éclairage public** dans mon prochain édito.

**Toute l'équipe municipale se joint à moi afin de vous présenter nos vœux,** ainsi qu'à tous vos proches, pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte, santé, bonheur et réussite dans tous vos projets.

**Avec tout mon dévouement,**



**Éric BATTAGLIA**

---

**+** **Le Maire vous reçoit** - Sans rendez-vous à la Maison Citoyenne, 12 rue Paul Fort : mercredi 8 janvier de 10h à 12h et jeudi 23 janvier de 14h à 16h et sur rendez-vous, en mairie, au 01 39 35 44 85 ou [secretariat.mairie@ezanville.fr](mailto:secretariat.mairie@ezanville.fr)

**CADRE  
DE VIE**



# Région Île de France

ici  
la vie  
est  
douce



  
**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



VISIT PARIS  
REGION



# Label Villes et Villages Fleuris : une 1<sup>ère</sup> fleur pour la Ville !

**La Ville vient d'obtenir sa 1<sup>ère</sup> fleur du label Villes et Villages Fleuris, récompensant ainsi les efforts dans l'aménagement végétal et environnemental des espaces publics, toujours dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants.**

**P**résent depuis plus de 60 ans, le label « villes et villages fleuris » rassemble 4 785 communes labellisées sur tout le territoire français en 2023. Il récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets. Après son inscription, la ville a reçu la visite du



jury au mois de juillet dernier. Celui-ci a tenu à valoriser les efforts de la commune pour sa conversion vers un mode de gestion qui prend en compte la transition écologique.

Les membres du jury ont apprécié l'entretien raisonné que mènent les agents du service espaces verts au quotidien, la gestion respectueuse du patrimoine arboré de la commune, la gestion de l'eau, le projet de réfection de l'école curie, les différents investissements opérés dans le cimetière, les projets d'embellissement parfois transversaux aux autres services municipaux, le fleurissement saisonnier et vivace, et enfin la réouverture du petit rosne, véritable réservoir de biodiversité.

L'obtention de la première fleur, au-delà de ce qu'elle représente pour l'amélioration du cadre de vie des Ézanvillois et de l'investissement de l'équipe municipale, récompense l'ensemble des agents de la ville et plus particulièrement des agents du service espaces verts investis et motivés tout au long de l'année et par tous les temps. Il s'agit d'un moment historique et unique

dans la vie d'une Commune puisqu'en obtenant la 1<sup>ère</sup> fleur la Ville s'inscrit durablement dans l'amélioration de son cadre de vie et permet de se projeter vers l'obtention de la seconde dans 3 ans.





**SCOLAIRE**

## Inscriptions scolaires 2025/2026 : vos démarches

**L'heure des inscriptions scolaires a sonné ! Votre enfant est né en 2022 ? Les inscriptions en 1<sup>ère</sup> année de maternelle pour la rentrée de septembre 2025 sont ouvertes à partir du 13 janvier.**

## Les dates

- Inscriptions maternelles : du 13 janvier au 21 février
- Inscriptions élémentaires (pour les enfants quittant l'école maternelle pour entrer au CP et les nouvelles inscriptions suite à des déménagements) : du 20 mars au 25 avril

## Où ?

À la Maison de l'Enfance - 6 bis Grande Rue  
Service Éducation - 01 39 35 44 10  
scolaire@ezanville.fr  
De 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h

## Démarches

1. Prendre rendez-vous auprès du service Éducation
2. Se munir du dossier famille complété (à retirer à la Maison de l'Enfance ou à télécharger sur le site de la ville et sur l'Espace Famille)
3. À l'issue du rendez-vous une fiche d'inscription scolaire vous sera remise, celle-ci est à présenter à la direction de l'école pour l'admission définitive

## Dérogation scolaire

Date limite de dépôt des demandes de dérogation :

- Pour les maternelles : 21 février
- Pour les élémentaires : 25 avril

Le formulaire de demande de dérogation est à retirer à l'accueil de la Maison de l'Enfance ou à télécharger sur le site de la ville et sur l'Espace Famille. L'étude des dossiers est prévue le 20 mai.

## RETOUR EN IMAGES SUR...

Monsieur le Maire, accompagné de son adjointe aux Affaires scolaires et la directrice du Pôle Socio-éducatif, sont passés dans chaque école élémentaire de la Ville afin de distribuer les cartes cadeaux offertes par la Commune aux élèves à l'occasion des fêtes de fin d'année. Les élèves des écoles maternelles ont eu la chance d'assister à un spectacle de Noël.



**SOLIDARITÉ**



# Le CCAS et Plaine de Vie coopèrent pour promouvoir le plan "Mieux manger pour tous !"

**Le CCAS a renouvelé sa convention avec l'association locale Plaine de vie afin de distribuer des paniers de légumes solidaires.**

À travers la distribution de paniers solidaires, l'association Plaine de Vie participe au plan de l'état « Mieux manger pour tous ! » qui consiste, entre autres, à fournir de l'aide alimentaire de meilleure qualité nutritionnelle et gustative, mais également un accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire dans l'évolution des pratiques alimentaires.

C'est dans ce cadre que Plaine de Vie propose aux personnes bénéficiaires de l'aide du CCAS d'Ézanville, ainsi qu'à ses salariés en insertion, de bénéficier de paniers de légumes biologiques, produits localement par des personnes en situation d'insertion professionnelle. Toutes ces personnes sont régulièrement invitées à des ateliers d'animation sur le bien-être alimentaire pour les aider à prendre en main ces produits non-transformés et parfois peu habituels dans nos paniers de courses. Ces ateliers sont d'ailleurs ouverts à tous ! Vous pouvez entrer en contact avec l'association pour y participer en écrivant à [animation-nature@plainedevie.org](mailto:animation-nature@plainedevie.org)

## Zoom sur le plan Mieux manger pour tous en Île-de-France

En 2024, le Gouvernement intensifie la lutte contre la précarité alimentaire et abonde les volets national et local du Programme Mieux manger pour tous.

Le programme « Mieux manger pour tous » (PMMPT) a été lancé en 2023 afin d'améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire, soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire dans l'évolution des pratiques alimentaires, permettre le renforcement et la transformation des dispositifs locaux d'aide alimentaire et réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire. Il s'agit d'un fonds d'amorçage pluriannuel qui a vocation à croître pendant la durée du Pacte des solidarités pour atteindre 100 M€ en 2027.

Il se décline en deux volets :

- **un volet national** pour améliorer la qualité écologique et nutritionnelle des

aliments distribués par les acteurs de l'aide alimentaire ;

- **un volet territorial** pour soutenir le développement d'alliances locales de solidarités entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire, la participation à des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) qui intègrent un volet de lutte contre la précarité alimentaire, des expérimentations portant la transformation de l'organisation des dispositifs d'aide alimentaire et l'amélioration de la couverture des zones blanches.

## 35 PROJETS SOUTENUS EN 2023

Pour la période 2023-2025, l'Île-de-France bénéficie d'une enveloppe annuelle de 3,70 M€. En 2023, 35 projets ont été soutenus, tous pour une durée de 3 ans : 50 % de l'enveloppe a permis de soutenir des projets déjà existants (notamment issus des AAP France Relance) et 50 % ont été dédiés à un appel à projets (AAP) régional permettant de faire émerger de nouvelles actions.



## TRAVAUX

# Aide à l'insonorisation : comment faire sa demande

**Vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide à l'insonorisation pour financer des travaux d'isolation acoustique dans votre logement. On vous explique tout !**

Depuis 2005, les pouvoirs publics dispensent aux riverains des aéroports franciliens des aides financières à l'insonorisation de leurs logements. Ces aides ont vocation à financer :

- les études et opérations préalables à la réalisation des travaux de renforcement de l'isolation acoustique ;
- les travaux de renforcement de l'isolation acoustique et de ventilation induits ;
- les honoraires de syndicis (dans la limite de 2 % du montant des travaux).

Durant l'année 2023, six commissions consultatives d'aide aux riverains se sont tenues et ont permis d'engager 743 nouveaux dossiers d'aides à l'insonorisation, concernant 2 125 logements et trois écoles, pour un montant de 19,3 millions d'euros d'aides.

### Dans quels cas pouvez-vous bénéficier d'une aide à l'insonorisation ?

**Votre logement doit se situer dans une zone délimitée par le plan de gêne sonore (PGS)**, approuvé par arrêté interpréfectoral. Le plan de gêne sonore se présente sous la forme d'un rapport et d'une carte indiquant trois types de zone : la zone 1, de très forte nuisance, la zone 2, de forte nuisance, la zone 3, de nuisance modérée. L'aide financière à l'insonorisation est plus importante en zone 1 qu'en zone 3.

Votre logement doit être situé en dehors de la **zone définie par le plan d'exposition au bruit (PEB) en vigueur à la date de délivrance du permis de construire**. Le plan d'exposition au bruit délimite les zones à l'intérieur desquelles la construction est réglementée, pour empêcher

que de nouveaux riverains ne soient gênés par des nuisances sonores.

**Votre logement ne doit pas avoir déjà fait l'objet de travaux d'insonorisation**, qu'ils aient été effectués par vous, ou par les propriétaires précédents.

**Depuis 2019, vous pouvez vous renseigner en ligne** pour savoir si votre logement est situé dans le plan de gêne sonore (PGS) en consultant le site de l'aide à l'insonorisation et ainsi savoir si vous êtes susceptibles d'être éligibles à des aides financières pour isoler phoniquement votre logement (sous réserve de respect de critères relatifs notamment, à la date de construction du logement).

### Vous êtes copropriétaire d'un immeuble ?

Votre syndic doit faire une demande pour l'ensemble de la propriété.

### Vous êtes locataire ?

Vous devez obtenir l'accord de votre propriétaire, qui devra constituer un dossier en son nom.

Notez que les établissements d'enseignement et les locaux sanitaires et sociaux peuvent également faire l'objet d'une demande d'aide à l'insonorisation. L'aide est attribuée après avis conforme de la commission consultative d'aide aux riverains compétente (CCAR).

À combien s'élève le montant de l'aide à l'insonorisation ?

L'aide à l'insonorisation est **soumise à un plafond réglementaire**. Celui-ci correspond :

- au nombre de pièces à vivre du logement concerné ;
- à la zone du plan de gêne sonore dans laquelle il se trouve.

### Plafond de remboursement des travaux :

Les plafonds des montants d'aides ont été revalorisés en date du 26 décembre 2023 (date de la modification de l'arrêté du 23 février 2011 relatif au plafond du montant de l'aide à l'insonorisation).

	Zone1	Zone2	Zone3
Dans un logement collectif	2 500 €	2 310 €	1 900 €
Dans un logement individuel	4 375 €	4 000 €	3 625 €
Par pièces principales (cuisine)	2 310 €	1 720 €	1 345 €

Pour le diagnostic acoustique, le plafond est égal à 5 % du montant des travaux.

Prenons un exemple : pour un pavillon composé de 5 pièces et d'une cuisine, et situé en zone 3 du PGS, le plafond des travaux est fixé à 3 625 € par pièce plus 1 345 € pour la cuisine, soit  $5 \times 3\,625 \text{ €} + 1\,345 \text{ €} = 19\,470 \text{ €}$ .

Le plafond du diagnostic est alors égal à 5 % de 19 470 € soit 973, 50 €

Le Groupe ADP vous propose gratuitement une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : elle vous permet de vous faire aider par un bureau d'études, de la conception du projet à la réalisation des travaux.

L'aide à l'insonorisation **ne peut dépasser un certain pourcentage du montant des prestations réellement exécutées** : 80 % en règle générale, pouvant être portés à 90 ou 100 % sous conditions de ressources.

Si le coût des travaux ne dépasse pas le plafond applicable, la part restant à votre charge correspondra au pourcentage restant sur le

total du taux accordé – par exemple, 20 % si vous bénéficiez d'un taux de 80 %. Si le coût des travaux dépasse le plafond applicable, vous aurez à votre charge le pourcentage restant sur le total du taux accordé plus le dépassement du plafond.

### Les opérations groupées

Vous avez la possibilité de réaliser des opérations groupées. Elles vous permettent d'obtenir un taux de prise en charge de 95 % pour les travaux d'insonorisation et de 100 % pour le diagnostic acoustique.

*Vous êtes propriétaire d'une maison ?*

- Regroupez-vous avec au moins quatre personnes de votre commune ;
- Déposez votre dossier en même temps que les autres participants.

*Vous êtes copropriétaire d'un immeuble ?*

- C'est au syndic de copropriété ou à l'organisme HLM de déposer un dossier pour l'immeuble ;
- Le bâtiment est traité de manière homogène : diagnostic global, travaux d'isolation acoustique des logements et de ventilation de l'immeuble.

### Comment déposer une demande d'aide à l'insonorisation ?

Vous pouvez déposer une demande d'insonorisation en ligne. Vous avez des questions ? Adressez-vous à la direction de l'Environnement et du Développement durable, au numéro vert 0805 38 36 88 (service et appels gratuits, de 9h à 13h30). Quelles sont les différentes étapes ?

- Vous déposez votre demande en ligne sur : [www.aideinsono.fr](http://www.aideinsono.fr)
- Le Groupe ADP vous envoie une autorisation écrite pour effectuer un diagnostic acoustique obligatoire, avec les documents me permettant de contacter un acousticien.
- Après sa visite, l'acousticien vous remet un rapport de diagnostic déterminant la nature des travaux à réaliser : fenêtres, coffres de volets roulants, portes d'entrée, voire murs ou toiture et ventilation.
- Vous consultez une ou plusieurs entreprises susceptibles de réaliser les travaux, avec l'aide d'un bureau d'études si j'ai choisi l'assistance à maîtrise d'ouvrage susposée gratuitement par le Groupe ADP.
- Une fois que vous avez choisi entre les différents devis proposés par les entreprises consultées, votre dossier travaux complet est soumis à la commission consultative d'aide aux riverains (CCAR) qui donnera son accord sur le montant de l'aide applicable.
- Après notification écrite de l'aide, vous pouvez rappeler la ou les entreprises choisies et commencer les travaux. Vous avez deux ans pour les faire réaliser.
- Vous pouvez percevoir un acompte sur le montant des travaux, si le taux d'aide de votre dossier est supérieur à 80 %.
- Une fois les travaux terminés, vous envoyez les justificatifs (factures originales non acquittées et attestations de fin de travaux) au Groupe ADP.

Après vérification des justificatifs, le remboursement intervient environ un mois après la date de remise de votre dossier complet de financement. Le règlement s'effectue par virement bancaire.

Attention, les diagnostics acoustiques et les travaux effectués avant la notification d'aide financière par Groupe ADP ne pourront pas être pris en compte au titre de l'aide à l'insonorisation.



**SERVICES  
MUNICIPAUX**



# Sylvie vous accueille aux services techniques

---

**Ce mois-ci, nous vous présentons Sylvie Smadja, en poste à l'accueil du Centre Technique Municipal.**

## **Pouvez-vous vous présenter ?**

Je m'appelle Smadja Sylvie et j'ai 54 ans.

## **Depuis quand travaillez-vous à la mairie d'Ézanville ?**

Je travaille pour la commune d'Ézanville depuis 2012.

## **Pourquoi avoir choisi la mairie d'Ézanville ?**

J'ai eu l'opportunité d'obtenir mon 1<sup>er</sup> poste au sein de la mairie et je m'y sentais à l'aise.

## **Quels ont été vos différents postes ?**

J'ai commencé en tant qu' AVS (Assistante de Vie Scolaire pour les enfants en difficulté) à l'école du Village, puis un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) était à pourvoir et j'ai donc postulé. Cela m'a permis de continuer à travailler au contact des enfants. Deux ans après, j'ai intégré le service d'entretien et de restauration dans toutes les écoles de

la Commune. En tant qu'agent polyvalent, j'ai également eu l'occasion de travailler à la cuisine centrale.

## **Quel est votre poste aujourd'hui ?**

Je suis assistante de gestion administrative des services techniques.

## **Quel est votre rôle ?**

Je suis le premier point de contact, je joue un rôle clé dans l'accueil des visiteurs (administrés et fournisseurs) et les oriente vers les bonnes personnes ou services. J'assure la gestion efficace des communications et des documents. Je travaille en collaboration avec tous les services, leur transmets les différentes demandes et leur fournis un soutien administratif.

## **Quelles sont vos missions ?**

Mes différentes missions sont l'accueil physique et téléphonique, orienter et renseigner le public. La réalisation des travaux de bureautique : suivi et mise en forme des courriers, traitement des courriers électroniques, gestion de la boîte mail centrale des services techniques,

l'archivage des dossiers, la gestion des fournitures administratives et le suivi des demandes quotidiennes.

## **Qu'est-ce qui vous plaît dans votre métier ?**

Ce qui me plaît dans mon métier c'est le contact humain, l'esprit d'équipe et la diversité des missions d'un service technique. Mon métier implique de nombreuses interactions avec des collègues, ce qui permet de créer des liens enrichissants. Aider les autres et contribuer au bon fonctionnement de la Ville est une source de satisfaction.



*Je suis le premier point de contact, je joue un rôle clé dans l'accueil des visiteurs (administrés et fournisseurs) et les oriente vers les bonnes personnes ou services.*

**PORTRAIT**



# Rencontrez les nouveaux propriétaires du Jean Bart

## Ce mois-ci nous vous présentons les nouveaux propriétaires du bar-tabac du centre-ville !

### Pouvez-vous vous présenter ?

Nous sommes deux frères trentenaires, Vincent et Paul Gaillard.

### Depuis quand avez-vous repris le Jean Bart ?

Nous avons repris ce bar-tabac depuis le mois d'avril dernier.

### Pourquoi ?

Nous sommes Domontois et connaissons bien le Jean-Bart. Nous souhaitons faire perdurer cette belle histoire. Il s'agit d'un des plus beaux bars-tabacs du coin. C'est également un projet de vie.

### Où exerciez-vous avant ?

Nous étions propriétaires d'un garage automobile à Saint-Brice.

### Pouvez-vous nous rappeler les services que propose votre établissement ?

Nous proposons du tabac et tout ce qu'il y a

autour (cigarette électronique, CBD, papier à cigarette et autres articles du fumeur), de la presse, des jeux de grattage et de loto de la Française des jeux, le bar bien évidemment et pour finir nous avons une salle d'arcade de jeux (billard, flipper, fléchette, baby-foot et autres bornes d'arcade). Nous proposons également les timbres-amendes et le moyen de régler vos factures liées à l'état.

### Avez-vous fait connaissance avec les autres commerçants du centre-ville ?

Oui et nous avons développé des contacts très cordiaux.

### Comment les clients vous ont-ils accueillis ?

Plutôt bien car nous avons anticipé ce changement de propriétaires en nous rendant régulièrement sur place pendant un an. Cela nous a permis de nous familiariser avec tout le monde et de conserver plus de 80 % de la clientèle des anciens propriétaires.

### Qu'est-ce qui vous plaît dans votre métier ?

Le contact avec les gens de différents milieux, la convivialité. Cela nous change de l'atmosphère de notre ancien métier au sein

du garage où l'on se trouvait souvent seul, dans le froid...

### Avez-vous des projets ?

Nous souhaiterions développer une partie restauration. Côté travaux, nous avons la volonté d'installer une pergola ou une véranda pour le bien-être de nos clients.



*Nous avons anticipé ce changement de propriétaires en nous rendant régulièrement sur place pendant un an. Cela nous a permis de nous familiariser avec tout le monde et de conserver plus de 80 % de la clientèle des anciens propriétaires.*

## Prévention des inondations : que fait l'agglomération ?

Les inondations, souvent aggravées par les épisodes de pluies intenses, le changement climatique et l'urbanisation, représentent un risque majeur pour les territoires, tant pour les habitants que pour l'environnement et les infrastructures. Pour y faire face, Plaine Vallée et les syndicats d'assainissement mettent en place des actions concrètes visant à protéger les habitants et limiter les impacts des inondations.

### Pourquoi les risques liés aux inondations s'amplifient ?

Les inondations sont des phénomènes naturels, mais leur intensité et leurs impacts sont souvent amplifiés par des facteurs humains. Parmi les principales causes, **l'imperméabilisation des sols occupe une place centrale**. Avec la multiplication des surfaces bétonnées et asphaltées, les eaux de pluie ne peuvent plus s'infiltrer naturellement.

Elles ruissellent alors rapidement vers les zones les plus basses, accumulant vitesse et force, ce qui provoque des dégâts considérables.

Un autre facteur aggravant est **l'absence de végétation**. Les plantes jouent un rôle essentiel en freinant le ruissellement grâce à leur feuillage, tandis que leurs racines améliorent la perméabilité des sols, permettant une meilleure infiltration des eaux. Lorsque ces éléments naturels disparaissent, le risque d'inondation augmente significativement.

De plus, **les mauvais raccordements d'eaux pluviales** sur les réseaux engendrent des débordements qui saturent les voiries. Ces dysfonctionnements accentuent encore davantage les effets destructeurs des fortes précipitations.

Face à ces défis, et dans un contexte de changement climatique marqué par des épisodes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents, Plaine Vallée et les syndicats SIARE et SIAH, chargés de la gestion des milieux aquatiques, adaptent pratiques et infrastructures pour mieux prévenir les inondations.

### Des aménagements d'ampleur pour maîtriser les flux

**Trente-six bassins de retenue** des eaux pluviales sont répartis sur le territoire

avec une capacité de rétention totale de **705 000 m<sup>3</sup>**, soit plus de **280 piscines olympiques**. Ces bassins, gérés par Plaine Vallée et les syndicats, servent à **retenir et stocker temporairement les eaux de pluie et de ruissellement** avant de les rejeter, à débit contrôlé, vers les réseaux aval du Département de Seine-Saint-Denis ou dans le milieu naturel.

Ces bassins concilient bien souvent les enjeux d'inondation et de préservation de la biodiversité tout en constituant des espaces de loisir et de parc paysager. Les bassins les plus à risque sont surveillés et gérés à distance grâce à des dispositifs de détection. Cela permet de suivre le niveau de l'eau et d'agir à distance sur les vannes.

Pour les bassins nécessitant une intervention sur place, les syndicats sont équipés d'un système de prévision météorologique précis permettant de suivre les masses nuageuses.

**À Ézanville, il existe deux bassins de retenue des Bourguignons 1 et 2 entre Ézanville et Moisselles qui disposent d'un système de surveillance continue et de vannes automatisées.**

**L'Entretien des rivières et des cours d'eau par les Syndicats** permet de garantir un écoulement optimal des eaux et d'éviter les obstructions qui pourraient aggraver les inondations. Les berges sont

également renforcées et sécurisées pour empêcher l'érosion et stabiliser les terrains avoisinants.

Les syndicats sont également engagés dans la renaturation des cours d'eau à long terme, comme ce qui a été effectué à Ézanville pour le Petit Rosne. Pour ce faire ils restaurent des tronçons de rivière bétonnés, canalisés ou enterrés et recréent ou valorisent des zones humides adjacentes. Cette démarche s'accompagne d'une politique de préservation de la biodiversité, animale et végétale, autour des cours d'eau et des zones humides du territoire.

### **Agir individuellement pour préserver la ressource en eau**

#### **Stop aux erreurs de branchement**

Outre les problématiques de pollution engendrées par la connexion des eaux usées/pluviales, si vos eaux pluviales se déversent dans les eaux usées, elles peuvent faire déborder les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en cas de fortes précipitations.

La conformité de vos branchements est une obligation réglementaire qui garantit le bon fonctionnement du réseau public d'assainissement et contribue à la protection de l'environnement.

Pour vous accompagner dans vos travaux de mise en conformité, vous pouvez bénéficier d'une aide financière allant jusqu'à

4 200 €, sans conditions de ressources. Une participation est également possible, à hauteur de 1 000 € maximum, pour la déconnexion totale des eaux pluviales du réseau public.

#### **Limiter les déchets dans les réseaux**

Pour préserver vos réseaux et éviter les obstructions, ne jetez jamais d'huiles, de graisses, de lingettes, ou tout objet solide (protections hygiéniques, cotons-tiges, couches, etc.) dans vos canalisations. De même, les avaloirs de voirie ne sont pas des poubelles : évitez d'y déposer mégots ou déchets. Adoptez les bons réflexes pour protéger l'environnement et prévenir les blocages.

#### **Favoriser l'infiltration à la parcelle**

En cas de fortes intempéries, le surplus d'eau sature les canalisations d'eaux pluviales et peut déborder sur la chaussée. Pour éviter cette situation, **l'eau de pluie doit être prioritairement gérée à la parcelle**, c'est-à-dire au plus près de là où elle tombe. En effet, l'infiltration des eaux de pluie favorise l'irrigation des végétaux, la recharge des nappes phréatiques et retarde les effets de la sécheresse sur les sols.

Vous pouvez mettre en place des solutions simples pour gérer leurs eaux de pluie telles que les infiltrer dans le milieu naturel, ou encore les stocker afin de les restituer ultérieurement dans le milieu naturel ou à faible débit dans le réseau d'assainissement.

## L'ESSENTIEL

### Collecte des sapins

Après les fêtes, il est temps de dire au revoir à votre sapin naturel mais ne soyez pas triste car vous pouvez lui donner une seconde vie !

#### Comment faire ?

Nous vous invitons à le présenter lors de la reprise de la collecte des déchets végétaux, le 27 janvier. Vous pouvez également le consulter ou le télécharger sur notre site internet [www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr)

#### Quel avenir ?

Les sapins de Noël ainsi collectés seront recyclés et non plus incinérés. Ils seront broyés, défibrés puis transformés en un compost rempli de fertilisants, notamment l'azote, qui permettra d'enrichir la terre sur laquelle il sera épandu.

#### Attention, seuls les sapins naturels seront collectés.

Ils devront être présentés :

- Dépouillés de toute décoration (crochets, guirlandes, boules, lumières, neige artificielle...);
- Sans pied, sans bûche ou sans croisillons;
- Non emballés dans un sac à ordures ménagères, à sapin, recyclable ou bio-dégradable;
- Sans dépasser 2 mètres de hauteur et 10 cm de diamètre pour le tronc.

Si vous avez opté pour un sapin de grande taille, vous devrez le couper ou le déposer en déchèterie. La Ville a mis en place des espaces de récupération des sapins de Noël dans le quartier des Bourguignons, de la Justice, des Silos à grains et au centre-ville.



### Voirie : réfection de la rue Paul Fort

Des travaux opérationnels de réfection de la voirie rue Paul Fort de Route de Domont à chemin Vert seront effectués du 13 au 22 janvier.

Les accès à la rue seront bloqués pour les véhicules de 7h30 à 17h00 du lundi au mercredi (hors weekend). Les arrêts de bus seront reportés route de Domont.

### AAGE : AG et sorties

L'association Les Amis et Anciens Élèves d'Ézanville (AAGE) tiendra sa prochaine Assemblée générale le 2 février 2025 à 11 heures au complexe de la Prairie. De nombreuses sorties seront annoncées : Musée de la Marine - Hôtel de la Monnaie - Notre Dame de Paris - Sortie à Fécamp - Voyage - etc. Renseignements : Danièle Glotin: 06 10 49 10 82

### LE CHIFFRE DU MOIS

**712** séniors ézanvillois ont été gâtés par la Ville à l'occasion des fêtes de fin d'année : 489 ont reçu le coffret de douceurs, et 223 ont assisté au banquet.



## LE CARNET

### NOVEMBRE 2024

#### Naissances

Lucie ROLDAO SANTOS, Sakina KHAN, Livia BARBIERI, Loën LEHACAUT, Mayline PÂQUET, Lara CHHOEUNG.

#### Décès

Maurice CLAVERIE, Georges SALINGUE.

### DÉCEMBRE 2024

#### Mariages

Manuel DA SILVA et Daniele DELCROIX, Bamba SYLLA et Khadidiatou LO, Jean-Jacques HÉLIN et Régine THORAVAL, Abdel OUDNI et Fabienne NIGOU.

## La messagerie d'Ézanville

Mensuel d'informations municipales

Hôtel de Ville // 01 39 35 44 80

Directeur de la publication // Éric Battaglia

Rédaction // Ève Pavesi

Conception-réalisation // RDVA // 01 39 90 10 00

Impression // DUPLIPRINT // 01 39 35 54 54

Dépôt légal // à parution

ISSN : 1292-3729



# Tribunes d'expression des groupes politiques

## Où en est la démocratie municipale à Ezanville ?

Rappel : lors des municipales de 2020, la majorité a obtenu 34,95% des suffrages et 20 conseillers, l'ensemble des 3 groupes d'opposition 64,05% et 9 conseillers soit une majorité de vote mais une minorité de décision.

Puisque nous sommes dans la période des vœux, voici quelques décisions qui pourraient être prises afin de faire participer plus d'habitants tous les élus à la vie communale : inviter les élus de l'opposition, notamment lors de l'organisation par la ville d'une soirée d'accueil des artisans et entrepreneurs d'Ezanville, à la remise des médailles du travail, à la remise des récompenses de fin d'année pour les résultats scolaires des élèves, à l'accueil des nouveaux habitants, au conseil municipal des enfants, lors des inaugurations, etc...

Nous demandons également de nommer des suppléants dans chaque commission et de pouvoir garder pour info les documents qui y sont présentés, afin de les analyser. De mettre à disposition un nouveau bureau pour les oppositions.

Et enfin, de participer à la préparation des commissions, être informés et consultés en amont des grands projets pour notre ville.

En ce début d'année, nous pensons également à la catastrophe survenue dans le 101<sup>ème</sup> département français, Mayotte, et au drame que vivent nos concitoyens. Nous proposons que la ville d'Ezanville contribue à hauteur d'un euro par habitant auprès d'une ONG, afin de montrer notre solidarité envers les Mahorais. Nous invitons l'ensemble des Ézanvillois à faire de même par l'intermédiaire des associations agréées.

En pleine crise du logement la région suspend ses subventions. Valérie Pécresse (LR) parle de son budget « ambitieux et protecteur », mais elle décide de suspendre les subventions 2025 en matière de logement (74 millions en 2024), ce qui déstabilise la production de logements dans un contexte de crise. 40% des projets de logements sociaux agréés en 2024 dont de nombreux logements étudiants vont être retardés ou annulés.

Tous nos vœux pour 2025

**Alain Lambret, Pierre Leduc, Brigitte Royer  
Ezanville ensemble**

## Où en est la démocratie municipale à Ezanville ?

Avec plus de 65 % des voix exprimées lors des dernières élections municipales, les trois groupes dits « d'opposition » représentent la majorité des habitants de notre commune. Pourtant, l'équipe municipale persiste à ignorer cette légitimité en nous écartant systématiquement des événements et des décisions qui structurent la vie locale.

Devant cet état de fait et malgré nos différences, nous avons décidé de choisir un thème commun pour écrire nos tribunes afin de souligner le manque de démocratie au sein de l'équipe municipale. La démocratie ne se limite pas au vote, elle se vit et se construit chaque jour. Il est fort dommage que nous ne soyons pas associés

aux projets pour la ville et ne soyons pas conviés aux inaugurations d'événements locaux (marché de Noël, fête de la musique, forum des associations, repas des seniors...)

En revanche, l'équipe municipale se rappelle de notre existence lorsqu'il s'agit de participer bénévolement à la tenue des bureaux de vote et au dépouillement lors des différentes élections.

Pourtant notre groupe est porteur d'idées avec une volonté d'ouverture et de dialogue et nous réaffirmons ici notre engagement à représenter tous les habitants, dans un esprit d'écoute et de coopération.

Puisque nous sommes en période des vœux, nous espérons que la majorité municipale changera de posture et reconnaitra la diversité des voix qui composent Ezanville.

Nous vous souhaitons une bonne année 2025.

Prenez soin de vous

**Les élus du groupe Ezanville c'est vous !  
Nadia Gosmant, Sylviane Sinay, Émilie Gimeno**

## Où en est la démocratie municipale à Ezanville ?

Depuis quatre années de mandat, nous avons constaté des manques d'informations importants, des mises à l'écart de représentations ou des oublis d'invitation à certaines manifestations.

Si le groupe majoritaire représente environ 35%, le reste des ézanvillois ne méritent pas moins d'être représentés. Nous avons déjà signalé ces regrets lors de précédents conseils. Nous sommes conscients de la nécessité de discrétion autour de certains sujets qui pourraient d'ailleurs faire l'objet d'une clause de confidentialité ou d'un alinéa spécifique dans le règlement interne du Conseil Municipal.

Heureusement malgré quelques petites divergences d'idées ou de projets, nous trouvons des points d'accord au bénéfice des ézanvillois. Ces accords sont souvent favorisés par une meilleure communication ou interactivité.

En cette période de bonnes résolutions, nous réclamons la modernisation du Conseil municipal par quelques mesures suivantes :

- Inviter les conseillers à participer aux principales manifestations et/ou rencontres avec les acteurs et habitants.
- Mettre à disposition des conseillers une documentation centralisée accessible par des comptes nominatifs, sécurisés et traçables.
- Inviter les conseillers à participer à de véritables commissions interactives ; forces de proposition.
- Informer, voire auditionner, les conseillers en amont des grands projets.

Comme selon l'expression consacrée : On a plus de chance de trouver les bonnes idées dans plusieurs têtes que dans une seule !

C'est dans ce moment de bonnes résolutions que nous présentons à toutes les ézanvilloises et ézanvillois nos vœux les plus sincères pour 2025.

**Yves Kerscaven et Christine Leroux  
Un avenir pour Ezanville**

## L'AGENDA

18 janvier

### Concert Funk avec le groupe "Happy hour"

Une heure et demie de bonne humeur, au son d'une musique Soul et Funky. Revisitant le style des années 70 à aujourd'hui, ce groupe composé de cinq musiciens expérimentés revisite les titres des artistes tels que Stevie Wonder, Jamiroquai, Bruno Mars, ... Un seul objectif, vous faire taper des mains et danser !

À 20h30 au théâtre de l'Union Familiale,  
9 rue des écoles.

Tarif : 10 € / -18 ans 6 € / gratuit pour les -12 ans.

25-26 janvier

### Théâtre « Résistance(s) »

La troupe Antigrogne vous présente sa nouvelle pièce sur l'histoire et le destin de deux jeunes femmes (l'une française, l'autre allemande), qui ne se connaissent pas, ne se sont probablement jamais rencontrées, mais qui luttent avec la même force contre le régime nazi qui s'est installé dans leur pays. Samedi 25 janvier à 20h30 et dimanche 26 janvier à 15h30 (et également les 15-16 mars) au théâtre de l'Union Familiale, 9 rue des écoles.

Tarifs : Adulte : 12 € / Jeune (-18 ans) : 6 €

Résa : [www.antigrogne.fr](http://www.antigrogne.fr) ou 06 77 92 29 70

27 janvier

### Commémoration

Cérémonie en mémoire des ézánvilloises et ézánvillois victimes de la déportation à l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz.

Rendez-vous à 14h au Monument, place de la République, en présence des élèves de la commune.

## RETOUR SUR



- 1<sup>er</sup> décembre : banquet des séniors.
- 6 décembre : atelier de sensibilisation à la justice des mineurs.
- 6/7 décembre : festival du conte
- 11 décembre : distribution des coffrets de Noël offerts aux séniors.
- 11 décembre : inauguration des locaux rénovés de l'accueil de jour de la Croix Rouge d'Ézanville.
- 13/15 décembre : marché de Noël.

